

### La hausse des droits de douane sur certaines exportations françaises à destination des États-Unis aurait un effet limité à court terme

#### **Moins de 1 % des exportations françaises totales de biens seraient concernées par la hausse de droits de douane annoncée en octobre**

Début octobre 2019, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a autorisé les États-Unis à augmenter leurs droits de douane sur les biens européens à hauteur de 7,5 milliards de dollars par an, soit un peu moins de 7 milliards d'euros. En conséquence, les États-Unis ont décidé de fixer des taux de droits de douanes additionnels de 10 % sur les importations de certains avions gros porteurs en provenance de France, du Royaume-Uni, d'Espagne et d'Allemagne et de 25 % sur d'autres produits européens tels que le vin, l'huile d'olive ou encore divers fromages.

D'après les données des douanes françaises par produit et par pays, l'assiette des exportations françaises concernées par ces nouveaux droits de douane serait au maximum<sup>1</sup> de 3,3 milliards d'euros entre septembre 2018 et septembre 2019. Cela représenterait environ 8 % des exportations de biens vers les États-Unis et 0,7 % des exportations totales de biens de la France.

#### **Ces mesures auraient un effet limité sur la croissance annuelle des exportations françaises et sur le PIB**

En retenant comme hypothèse de travail une élasticité unitaire<sup>2</sup> des exportations en volume au prix TTC, ces droits de douane additionnels sur les 12 prochains mois contribuerait à diminuer le taux de croissance des exportations françaises totales en volume de 0,1 point environ.

Par ailleurs, l'effet sur le taux de croissance du PIB français pourrait *in fine* être atténué par la diminution des importations françaises utilisées comme consommations intermédiaires dans le processus de production des biens livrés à l'étranger. Ainsi, d'après le modèle AVIONIC<sup>3</sup>, il apparaît que le contenu moyen en importations des biens concernés – les avions gros porteurs (environ 60 % des exportations concernées), le vin (35 %) ou le fromage (5 %) – est d'environ 38 % en 2015. Pour les seuls produits de l'industrie aéronautique et spatiale, le contenu en importations des exportations est de 64 %. En retenant une baisse de la consommation intermédiaire de ces biens de même ampleur que

celle des exportations, l'effet des droits de douane additionnels ne contribuerait à diminuer le taux de croissance annuel des importations françaises totales en volume que d'un peu moins de 0,05 point.

Au total, en combinant les effets directs sur les exportations et les effets indirects sur les importations, l'application de ces taux de droits de douane additionnels sur les produits français aurait un effet marginal sur le taux de croissance annuel du PIB (de l'ordre de -0,01 point de pourcentage).

#### **Des effets encore plus marginaux à court terme au niveau macroéconomique**

Cet effet serait d'autant plus faible qu'à court terme les exportations des biens concernés sont relativement peu élastiques aux prix (en particulier, certaines des commandes d'Airbus sont déjà fixées pour les prochains mois). Enfin, les sensibilités-prix des exportations des produits de spécialités françaises sont relativement faibles, notamment celle des produits de l'agroalimentaire (dont certains sont concernés par l'effet de la taxation). Concernant les appareils aéronautiques, si la sensibilité-prix est relativement forte vers les pays développés (concurrence par les prix avec Boeing), elle est plus faible vers les États-Unis (Beatriz et Fontvieille, 2019). Au total, les effets estimés précédemment pourraient être des majorants à court terme de l'influence de ces droits de douane additionnels.

Les effets estimés ici ne tiennent pas compte des nouvelles menaces américaines de taxations additionnelles formulées début décembre.■

## Bibliographie

**Beatriz M., Fontvieille M.**, (2019), « Mieux comprendre la sensibilité des exportations françaises aux variations du taux de change à l'aide de données douanières détaillées », Note de conjoncture, mars 2019.

**Bourgeois A., Briand A.** (2019), « Le modèle AVIONIC : la modélisation input/output des comptes nationaux », Document de travail de l'Insee, n° G2019/02.

1. L'assiette maximale a été choisie pour chaque produit pour lequel il n'était pas possible de descendre à un niveau plus fin de la nomenclature des douanes.

2. De nombreuses estimations de l'élasticité des exportations aux prix existent. Ces estimations sont toutefois affectées par diverses sources de biais, comme le biais d'agrégation et d'hétérogénéité. Elles peuvent aussi être sensibles au contexte de l'estimation.

3. Modèle développé par l'Insee (Bourgeois et Briand, 2019) et s'appuyant sur les tableaux entrées-sorties symétriques français. Il permet notamment d'estimer des montants d'importations ou de valeur ajoutée générés par une composante de la demande finale (modélisation en contenus de la demande finale) et est applicable à un niveau détaillé de la nomenclature (niveau G, 138 produits).